



Paris, le 10 avril 2025

Communiqué de presse

Grand succès de la première émission ESG de l'année 2025 du Groupe Sfil

Le groupe Sfil a lancé sa première émission verte de l'année 2025 sous format d'obligation sécurisée Caffil pour un montant de 1 milliard d'euros et une maturité de 10 ans. Le produit de cette émission verte financera des investissements verts réalisés par les collectivités locales françaises et des grands contrats export français aux bénéfices environnementaux dans des domaines tels que la mobilité territoriale, l'assainissement de l'eau ou encore la gestion des déchets.

Dans un environnement géopolitique, économique et financier très incertain, la transaction a rencontré une demande particulièrement importante de la part des investisseurs avec un livre d'ordres d'un montant de 2,2 milliards d'euros et un taux de sur souscription de x2,2. Au total, 100 investisseurs ont participé à cette transaction.

Le taux de cette transaction ressort avec 71 points de base au-dessus de la courbe des swaps équivalent à -9 points de base par rapport à l'OAT de maturité équivalente.

Cette émission thématique est la première transaction lancée sous la version mise à jour du cadre d'obligations vertes, sociales et durables du groupe Sfil de novembre 2024.

Détails de la transaction	
Caffil – Obligations Foncières	
EUR 1 milliard / Maturité : 17 avril 2035	
Coupon : 3,25%	
Spread : mid-swaps +71 points de base / OAT -9 points de base	
Chefs de file : BNPP, Crédit Agricole CIB, Commerzbank, JP Morgan, NordLB	
Distribution par zone géographique :	Distribution par type d'investisseur :
Allemagne / Autriche	Banques
Royaume-Uni	Gestion d'actifs
Benelux	Banques Centrales
Pays nordiques	Assureurs
France	
Italie	
Asie	
Péninsule Ibérique	
Autres	

« Je tiens à exprimer mes remerciements à nos investisseurs pour leur participation à l'émission verte réalisée aujourd'hui par Caffil. Votre confiance et votre soutien sont essentiels à la réussite de nos missions d'intérêt public, en particulier dans le contexte actuel de volatilité accrue des marchés financiers internationaux. Le succès de cette émission souligne la force de notre engagement commun en faveur de la finance durable. Ensemble, nous ouvrons la voie à des investissements à impact qui profitent aux communautés tout en traversant ces temps difficiles avec résilience et détermination. »

Philippe Mills, Directeur Général de Sfil et Président du conseil de surveillance de Caffil

Lancé sous le cadre d'obligations vertes, sociales et durables du groupe Sfil mis à jour en novembre 2024, le produit de cette émission sera utilisé pour financer des investissements verts réalisés par les collectivités locales françaises et des grands contrats export français aux bénéfiques environnementaux éligibles aux catégories vertes suivantes :

- Mobilité territoriale et transports urbains alternatifs
- Énergies renouvelables
- Efficacité énergétique de la construction et du développement urbain
- Eau et assainissement durables
- Gestion et valorisation des déchets

Cette transaction, qui est la 7^{ème} émission verte du groupe Sfil depuis 2019, s'inscrit dans l'objectif du groupe **d'accroître la part des émissions ESG dans ses volumes de financement annuels à 33% sur la période de 2024 à 2030.**

A ce jour, le groupe Sfil a émis 14 émissions thématiques depuis 2019, soulignant ainsi l'engagement du groupe à être un émetteur ESG de référence.

Mise à jour 2024 du cadre d'obligations vertes, sociales et durables

L'objectif de cette mise à jour a été de consolider toutes les futures émissions vertes et sociales sous un seul cadre de référence, y inclus les émissions qui contribuent au financement des hôpitaux publics. Les obligations vertes, sociales et durables émises sous le cadre mis à jour peuvent être utilisées pour financer des investissements du secteur public local français éligibles (y compris les hôpitaux publics français, catégories d'actifs précédemment éligibles au « Social Note Framework ») et des contrats d'exportation français éligibles.

Avec cette mise à jour, le groupe Sfil a également choisi d'aligner certaines catégories de projets verts éligibles avec les critères de contribution substantielle de l'objectif d'atténuation du changement climatique de la taxonomie de l'Union européenne, telles que la catégorie 'Mobilité territoriale et transports urbains alternatifs' et la catégorie 'Énergies renouvelables' avec quelques exceptions.

Ce cadre est conforme aux dernières versions des principes directeurs de l'International Capital Market Association (ICMA) en vigueur lors de son actualisation. Il a également fait l'objet d'une évaluation indépendante par Sustainable Fitch en tant que Second Party Opinion Provider, qui l'a qualifié d' « Excellent » et qui a confirmé sa crédibilité et son efficacité ainsi que son alignement avec les principes directeurs de l'ICMA.

La version actualisée du cadre d'obligations vertes, sociales et durables est disponible sur le site internet du groupe Sfil – [Cliquez ici](#).

Relations investisseurs :

Ralf Berninger - ralf.berninger@sfil.fr

Mathilde Sobol - mathilde.sobol@sfil.fr

Contacts presse :

Christine Lair – Tel.: + 33 (0)1 73 28 87 36

christine.lair@sfil.fr

